

Ville neuve

INFO AUTOMNE 24 • 22



- 04** Le lauréat du futur Collège intercommunal du Haut-Lac est connu
- 06** Le travail de l'ombre du Service de conciergerie communal
- 08** Le rôle si important des forêts protectrices de notre commune
- 10** Retour en images sur la Fête des écoles le 26 juin dernier
- 14** Prendre le large en toute décontraction grâce au Paddle Club

ÉDITORIAL

Retour sur la péréquation financière

Chères Villeneuvoises, Chers Villeneuvois,

Rude tâche, dans un édito post-vacances, de vous expliquer, de façon la plus claire possible, la péréquation intercommunale. Son principe est relativement simple à comprendre : il s'agit d'un système qui a pour but d'équilibrer les charges financières des différentes communes vaudoises, « les plus riches » contribuant à soutenir les communes « les plus pauvres ». Son application est, par contre, nettement plus difficile à appréhender. Déjà réformé en 2011 par le Conseil d'État, ce nouveau système a été élaboré en concertation avec les 2 associations faitières des communes vaudoises, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV). Il s'articule autour de la prise en compte de trois éléments clés : la solidarité, la population et les dépenses thématiques, soit les investissements consentis par les collectivités dans leurs infrastructures telles que les forêts, les routes, etc. La péréquation permet aussi de répartir certaines charges du canton comme les factures sociale et policière. Ce mécanisme a fait l'objet de nombreuses demandes de changements, notamment de la part de certaines communes estimant leur participation exagérée. En mars 2023, après de longues et rudes négociations, le

Conseil d'État, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord jetant les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), répondant ainsi au contre-projet à l'initiative SOS Communes, demandant de nouvelles mesures en faveur des communes. Les bases légales de la NPIV ont ensuite été adoptées par le Grand Conseil en juin dernier ; l'initiative précitée a donc été retirée par son Comité et la NPIV entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

En voici les principales conséquences pour les communes vaudoises et pour celle de Villeneuve en particulier :

- Dès 2025, l'État financera une compensation transitoire dégressive pour les communes perdantes avec le nouveau système, dont Villeneuve fait partie comme environ 70 autres communes, devant ainsi permettre de « faciliter » le passage vers le nouveau système ;

- La répartition de la facture policière entre communes sera drastiquement revue. Celle-ci sera désormais financée à raison de 35 % par l'ensemble des communes et de 65 % par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Gendarmerie, ce qui est le cas de Villeneuve. La charge de la facture policière sera donc, logiquement, revue fortement à

la hausse, dès 2025, pour notre commune ;

- Quant à l'abandon des dépenses thématiques, si celles relatives à l'exploitation des forêts ne devraient pas avoir d'impact significatif, car elles continueront d'être subventionnées, il n'en va pas de même pour celles liées à l'entretien des routes communales, puisque le retour financier du Canton va fortement diminuer ;

- A noter que, dès 2026, soit une année après l'entrée en vigueur de la NPIV, l'État prendra à sa charge une part plus importante de l'augmentation de la facture sociale. Ce rééquilibrage réduira donc le montant de la Participation des communes à la Cohésion Sociale (PCS), mais pas sa constante et importante croissance.

Au bout du compte, l'entrée en vigueur de cette NPIV devrait lourdement impacter les finances villeneuvoises ces prochaines années, avec de fortes amplitudes, ce qui va représenter un défi majeur à relever, puisqu'il faudra, en parallèle, maintenir des prestations et des services de qualité pour notre population. La Municipalité a fait savoir au canton sa profonde insatisfaction quant au nouveau système mis en place, qui fait passer

Villeneuve de commune, bénéficiant de la péréquation, à une commune contribuant fortement à celle-ci.

Que ces nouvelles plutôt maussades ne vous empêchent pas de passer une belle fin d'été et un très bel automne !

La Municipalité

Impressum

Parution :
4x par an

Édition :
Commune de Villeneuve

Comité de rédaction :
Corinne Ingold, Syndique,
Elisabeth Bastide,
présidente du Conseil
communal, Marlène Nerini,
mncommunication.ch

Photographies :
José Crespo

Graphisme :
Bart Design, Lionel Crittin

Impression :
CDS Imprimerie SA

Tirage :
3'000 exemplaires

LÉGISLATIF

« Garantir le débat démocratique »

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL EST ENTRÉE EN FONCTION DEPUIS LE 1ER JUILLET DERNIER. L'OCCASION DE REVENIR SUR LE RÔLE DE CETTE INSTANCE, EN COMPAGNIE DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CONSEIL COMMUNAL ÉLISABETH BASTIDE (LES VERT-E-S).



De g. dr. : Edouard (dit Eddy) Bertholet, Anita Pinar-Cerimi, Daniel Fernandes, Sahmana Bektic, Kurt Rechsteiner, Élisabeth Bastide, Franziska Bertholet. Absents sur la photo : Nicolas Riesen, Brigitte Marie-Delugin et Arber Jagoda.

Cette dernière succède à Yves Dubuis à cette fonction. Pour rappel, le ou la président-e du Conseil communal est élu-e pour un an, selon un tournus des groupes politiques constituant le plénum. Son rôle est de diriger les débats du Conseil communal lors des séances et de soumettre les questions au vote. Si cette année, la présidence est revenue au parti des Vert-e-s, l'an prochain, elle reviendra ainsi à un membre PLR, puis

au PS et à l'UDC, sous réserve des élections en plénum.

Faire le lien avec la société civile

C'est avec sérénité qu'Élisabeth Bastide s'apprête à prendre concrètement ses nouvelles fonctions. Il faut dire qu'elle compte derrière elle une solide expérience au sein du législatif qu'elle a intégré en 2016, et comme membre de la Commission des finances ces dernières

années. Si elle a accepté ce poste, c'est poussée par son intérêt de garantir un débat démocratique et constructif lors des séances, mais aussi par envie de côtoyer la société civile et la vie associative autrement. En tant que 1er citoyen-ne, le ou la président-e du Conseil communal est en effet amené-e à représenter la commune dans toutes sortes d'événements.

Composition du bureau

Toute au long de l'année, Élisabeth Bastide pourra s'appuyer sur la nouvelle équipe du bureau du Conseil communal (voir encadré ci-contre), laquelle comprend aussi une secrétaire, Anita Pinar-Cerimi, une secrétaire suppléante, Sahmana Bektic et un huissier, Kurt Rechsteiner, élus par le législatif pour toute la législature (2021-2026).

Missions

D'entente avec la Municipalité, le Bureau du Conseil communal est chargé d'établir le calendrier et l'ordre du jour des séances du Conseil communal, tout comme il envoie les convocations, en collaboration avec le greffe municipal. Il nomme les personnes faisant partie des commissions ad hoc

(commissions constituées pour traiter un sujet précis). Il a aussi pour tâche d'étudier la recevabilité d'une proposition d'un conseiller, d'un point de vue réglementaire. À noter encore que le président dirige le bureau électoral, composé du président et des scrutateurs, lors des votations et élections.

Nouveau bureau du Conseil communal

Présidente :
Élisabeth Bastide
(Les Vert-e-s)

1er vice-président :
Nicolas Riesen (PLR)

2ème vice-président :
Daniel Fernandes (PS)

Scrutatrice :
Brigitte Marie-Delugin
(UDC)

Scrutateur :
Édouard Bertholet (PLR)

Scrutatrice suppléante :
Franziska Bertholet
(Les Vert-e-s)

Scrutateur suppléant :
Arber Jagoda (PS)

ÉCOLE

Les contours du futur Collège intercommunal du Haut-Lac sont connus

LE LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LE NOUVEAU COLLÈGE, PRÉVU SUR LE SITE DE LA TRONCHENAZ, A ÉTÉ DÉSIGNÉ EN JUIN DERNIER. IL S'AGIT DES BUREAUX D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGISME ROMANDS ITTEN+BRECHBÜHL ET APPROCHES.SA AVEC LEUR PROJET NOMMÉ TAUREDUNUM.



Le projet lauréat se distingue par deux bâtiments de volume identique et une triple salle de gym enterrée.

Vous avez peut-être eu l'occasion de le découvrir la semaine passée à la Halle de la Tronchenaz. Maître d'ouvrage de l'édifice, l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du

Haut-lac (ASPIHL) a présenté à la population le lauréat du concours d'architecture en lien avec la réalisation du futur complexe intercommunal, de même que les trois autres projets retenus lors

de l'avant-dernière phase qualificative.

Processus

Pour rappel, le concours d'architecture, réalisé sous forme de mandats d'étude parallèles, a été lancé en septembre 2023. Une trentaine de bureaux d'architecture et de paysagisme, en grande majorité suisses, se sont présentés. En mars dernier, le jury (constitué de représentants de l'ASPIHL, de la Municipalité de Villeneuve, de professionnels de la construction, ainsi que de la direction des écoles notamment) a retenu quatre équipes, lesquelles ont affiné et approfondi leurs propositions. À noter qu'il a été demandé aux participants de réfléchir à l'aménagement global de la parcelle. Au final, seule la construction du complexe scolaire et de ses annexes sera confiée au lauréat.

Conditions du concours

Dans le cadre de leurs propositions, les candidats devaient respecter un certain nombre de conditions. Le futur collège devait ainsi comprendre 26 salles de classe ordinaires et 20 salles pour des activités

spéciales (musique, arts visuels, activités créatrices, bibliothèque...), en plus des locaux dédiés à la direction et à l'administration. Une salle de gymnastique triple et un réfectoire de 270 places complètent ces équipements. Les bureaux en lice n'avaient pas l'obligation de conserver le bâtiment de la Halle de la Tronchenaz et étaient libres de le transformer, de le détruire ou de le déplacer. Ils avaient en revanche l'obligation de maintenir sur site les deux terrains de football, les courts de tennis, l'espace pétanque et l'espace skate park. Si la parcelle accueille aujourd'hui un parking de près de 400 places, il a aussi été demandé aux concurrents de conserver 165 places de stationnement dans le périmètre en question.

Projet lauréat : caractéristiques

À la suite de cette importante procédure, la proposition retenue a été celle des bureaux d'architecture et de paysagisme romands IB+ et Approches.sa. Leur projet se compose de deux bâtiments de volume identique, disposés le long de la lisière forestière : un pour l'accueil



Le bâtiment destiné aux classes sera doté de deux larges patios pour apporter de la lumière.

des classes, des locaux de l'administration et de la salle de gym ; l'autre pour l'accueil du réfectoire. Un troisième volume (halle de tennis) est disposé au centre de la parcelle, aligné avec la Halle de la Tronchenaz, laquelle a été préservée et transformée pour accueillir de nouvelles fonctions sportives et culturelles.

Le jury a tenu compte, dans son choix, des remarques relevées par le groupe de citoyens associé

dès le départ à la démarche. Il a été séduit par le côté compact du projet et sa fonctionnalité, en particulier en ce qui concerne le bâtiment destiné aux classes d'école. Celui-ci se caractérise par deux larges patios centraux, qui apportent lumière et ventilation naturelles à l'ensemble de l'édifice. Les deux étages supérieurs mêlent à chaque fois salles ordinaires et salles spéciales, pour une circulation optimale des élèves.

L'originalité du projet réside également dans le fait qu'il comprend une salle de gymnastique triple enterrée.

Prochaines étapes

Maintenant que le lauréat a été désigné, place aux prochaines étapes. Une fois reçu l'avant-projet du bureau d'architecture IB+, la Municipalité de Ville-neuve pourra finaliser les démarches nécessaires à l'établissement du Plan d'affectation Tronchenaz, qui fixera de manière précise la volumétrie, la hauteur et le positionnement des bâtiments notamment. Un travail qui a été confié à un bureau d'urbanisme indépendant, dans le cadre d'un mandat parallèle. Une fois que le plan d'affectation et le projet définitif de complexe scolaire seront établis, la commune pourra déposer devant le Conseil communal et le canton un plan d'affectation pour validation finale. En parallèle, l'ASPIHL présentera devant son Conseil intercommunal deux préavis : un préavis d'étude, puis un préavis pour le crédit de construction, permettant, en cas d'acceptation, aux travaux de démarrer.

Mieux répondre à la demande

Soutenu par le groupement des communes du Haut-Lac, le futur collège entend répondre à l'augmentation constante des effectifs des élèves et aux besoins urgents en salles de classe et de gymnastique. Il accueillera les enfants du secteur secondaire (9H à 11H) de l'ensemble du Haut-Lac. Son coût est estimé à environ 34 millions de francs, un montant qui comprend également les aménagements des abords immédiats du bâtiment. Le financement et la construction du futur complexe ont été confiés à l'ASPIHL, laquelle s'occupe d'ores et déjà des transports scolaires, de l'accueil parascolaire et des devoirs surveillés pour l'Établissement primaire et secondaire Villeneuve-Haut-Lac.

COMMUNE

Une organisation réglée comme du papier à musique

LE SERVICE DE CONCIERGERIE A CONNU UN CERTAIN NOMBRE DE CHANGEMENTS CES DERNIERS MOIS. TROIS COLLABORATEURS ONT EN EFFET ÉTÉ ENGAGÉS À LA SUITE DE DÉPARTS À LA RETRAITE ENTRE JANVIER ET JUIN DERNIERS. L'OCCASION DE S'INTÉRESSER AU TRAVAIL EFFECTUÉ PAR CES HOMMES ET FEMMES DE L'OMBRE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

Lorsque nous rencontrons le responsable du Service de conciergerie, Olivier Rossier, et son adjoint Jean-Bernard Godel, l'heure est au grand nettoyage des bâtiments scolaires. « Nous profitons du fait que les lieux soient vides pour faire les à-fonds. Il nous faut environ trois bonnes semaines », explique le chef de service. Un même travail est effectué durant les vacances de Noël dans les locaux de l'administration communale, fermés pour l'occasion. L'équipe compte ainsi neuf collaborateurs, dont sept qui œuvrent à plein temps sur le terrain tout au long de l'année. Leur tâche : assurer le nettoyage et l'entretien de tous les locaux et bâtiments qui sont la propriété de la commune. Établissements scolaires, salles de gym, Maison de Ville, Halle de la Tronchenaz, église et

temple, locaux de la voirie, dépôt forestier, Café-théâtre de l'Odéon, wc publics : ce n'est pas peu dire que la liste est longue. Ces collaborateurs fixes sont encore secondés dans leurs tâches par cinq auxiliaires de ménage et deux auxiliaires manifestations et week-ends.

Organisation

Mener à bien cette mission nécessite une organisation et une planification réglées comme du papier à musique. « Si chaque concierge a un cahier des charges et un secteur qui lui sont propres, chacun peut être amené, en cas de besoin, à remplacer un collègue sur son activité journalière, résume Olivier Rossier. Un collaborateur s'occupe par exemple des locaux de l'administration communale, de la Maison de Ville, du Service de la population et de la Sécurité publique notamment. Un

concierge itinérant procède au nettoyage quotidien des toilettes publiques, du Temple, de l'Église, des abris Sous-le-Scecx, des abris bus et horodateurs. En ce qui concerne les établissements scolaires, nous avons un responsable par collège. Pour vous donner une idée, toutes les classes sont nettoyées à raison de deux fois par semaine hors vacances scolaires, sans compter l'entretien des extérieurs. » En plus de l'entretien courant, le service a également pour tâche l'installation et le démontage de matériel et le rangement lors de manifestations à l'image, ces dernières semaines, des festivités en lien avec le Jardin de la Perle, le 1^{er} août, ou le Sonchoux Acro Show. Ajoutons encore à cela le nettoyage du Chalet de Rafevex à Col de Chaude lorsqu'il est loué.



Une partie de l'équipe du Service de conciergerie. En haut, de g. à dr: Mourad Khalfallah, Gënitrit Krasniqi, Olivier Rossier, Jean-Bernard Godel et Christian Rudaz. En bas, de g. à dr: Jonathan Al Jundi, Miguel Gameiro, Bani Altinbas et Antonio Santos.



Qualifications

Si la profession offre une certaine indépendance, elle souffre néanmoins d'une mauvaise réputation. « C'est vrai qu'il s'agit d'un travail parfois ingrat et pas toujours respecté, confie Jean-Bernard Godel. Les gens ne se rendent pas forcément compte de ce que nous faisons. Si par exemple les

quatre toilettes publiques sont nettoyées tous les matins, il n'est pas rare que les lieux soient salis juste après notre passage. » Quelles sont donc les qualités à avoir pour exercer ce métier ? « C'est une profession qui s'apprend beaucoup sur le tas, détaille Olivier Rossier. Je dirais qu'il faut tout de même être assez manuel. Bien que certaines tâches soient répétitives, à côté de cela, il y a toujours des bricoles à faire comme changer une ampoule, réparer une chaise, déboucher un lavabo. Il faut aussi être conciliant et aimer les gens ». Certains collaborateurs ont effectué un apprentissage comme agent d'exploitation. « Pour les autres, nous assurons nous-mêmes la formation lors des premières semaines d'entrée en fonction. La commune nous permet également de bénéficier régulièrement de formations continues pour nous permettre d'être au top », conclut Olivier Rossier.

L'équipe sur le terrain :

Collège du Lac

- Ercan Altinbas (a succédé à Stéphane Furbringer, parti à la retraite)
- Gentrit Krasniqi (adjoint, nouveau)

Collège de la Tour Rouge

- Jonathan Al Jundi (a succédé à Abdenour Yousfi, parti à la retraite)
- Antonio Santos (adjoint)

CTRC et divers bâtiments communaux

- Christian Rudaz

Halle de la Tronchenaz

- Miguel Gameiro (a succédé à Frank Waldmann, parti à la retraite)

Conciergerie itinérant

- (wc publics, abris pc, dépôt forêt, locaux de voirie, temple, église, chapelle, abris bus, horodateurs...)
- Mourad Khalfallah

Auxiliaires de nettoyage

- Bani Altinbas
- Metije Bajrami
- Luiz Abbassaggi
- Sandra Maria Monteiro
- Hatman Sukaj

Auxiliaires manifestations et week-ends

- René Mercuriali
- Shpendim Kajbe

Ne pas confondre les grilles d'évacuation des eaux avec des poubelles



La commune a procédé à la pose de plaques métalliques devant ses grilles d'évacuation d'eau claire dans certaines parties de Villeneuve, en particulier sur les quais. L'objectif est le suivant : sensibiliser les habitantes et habitants à la problématique des déchets jetés à cet endroit. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les grilles d'égout servent à évacuer les eaux pluviales vers les rivières et les lacs, sans aucun traitement au préalable. Jeter un déchet (mégot de cigarette, bout de mouchoir, produits détergents ou autres) dans une grille revient ainsi à le jeter dans le Léman est un délit passible d'une amende.

BIODIVERSITÉ

L'importance de ces forêts qui nous protègent !

BIENTÔT NOS FORÊTS SE PARERONT DE LEURS BELLES COULEURS D'AUTOMNE. LA FORÊT QUI NOUS ENTOURE SEMBLE IMMuable. POURTANT, ELLE POUSSE SANS ARRÊT. ELLE ÉVOLUE AU GRÉ DES COUPES DE BOIS, DES TEMPÊTES OU AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EST MODELÉE EN FONCTION DES ATTENTES DE LA POPULATION.



Les travaux forestiers sont souvent visibles dans le paysage. Il faut environ 2 ans à la végétation naturelle pour couvrir un sol forestier nu après une coupe. Les lignes verticales dans les massifs forestiers sont le résultat de la pose d'un téléphérique provisoire pour sortir le bois.

Nous sommes toutes et tous des utilisateurs de la forêt. Milieu naturel très riche en biodiversité avant tout, nous en profitons pour la randonnée, pour l'utilisation de son bois, pour son rôle indispensable de protection et pour filtrer l'eau potable. Les forêts situées sur les hauts de Villeneuve ont un rôle de protection important contre les dégâts naturels qui sont : les chutes de pierres, les laves torrentielles, les glissements de terrain et les avalanches. Afin d'entretenir de manière durable cette fonction, la commune réalise des travaux tout au long de l'année.

67% des forêts de Villeneuve ont un rôle de protection

Villeneuve compte plus de 990 hectares de forêt sur son territoire. 67 % de ses surfaces (publiques et privées) jouent un rôle primordial dans la protection contre les dangers naturels.

Leur entretien est planifié par le Service forestier communal, sous la surveillance du canton. Un programme qui se base sur le Plan de gestion des forêts communales, ainsi que sur les principes de gestion durable des forêts de protection, édictés par la Confédération. Le canton et Berne soutiennent financièrement ces interventions. A noter également que la commune intègre les forêts privées, qui représentent 59 hectares, dans le programme des travaux, afin que le rôle de protection soit rempli de manière optimale. En contrepartie, les propriétaires privés cèdent les subventions et le produit de la vente des bois à la commune. Annuellement, 4'000 m³ de bois sont coupés dans les forêts villeneuvoises.

Entretiens ciblés

Les travaux d'entretien des forêts de protection se basent sur le principe suivant : la forêt naturelle



est la mieux adaptée à sa station. Elle est celle qui coûtera le moins cher à l'entretien. Les forestiers œuvrent ainsi à imiter la nature et à adapter les forêts à leur rôle de protection, en travaillant si possible avec le rajeunissement naturel. Lorsque la forêt ne suffit plus, des mesures de protection complémentaires onéreuses sont parfois nécessaires : dépotoirs dans les cours d'eaux, filets de protection, paravalanches, galerie sur les routes, fermeture de routes par exemple.

Travaux réalisés par des professionnels

Les travaux, qui ont lieu en terrains difficiles, sont réalisés en partie par l'équipe communale des forêts, de même que par des entreprises privées professionnelles. Le chan-

gement climatique reste au cœur de l'attention des professionnels. L'intensité des phénomènes climatiques, en augmentation, rend en effet le rôle protecteur des forêts encore plus important. Les forestiers sont équipés d'outils leur permettant de simuler l'évolution de la végétation en lien avec le réchauffement. Le recours à des plantations d'essences habituellement non présentes (arbres porte-graines), mais plus résistantes au chaud notamment, est parfois devenu nécessaire.

La forêt de protection est multifonctionnelle

Que se soit lors de la planification ou de la réalisation des travaux en forêts de protection, les forestiers prennent en compte les aspects de la conservation ou de l'amélioration de la biodiversité, de l'accueil de public, ainsi que des aspects paysagers. En cas d'intérêt ou de demandes de renseignements complémentaires, il est possible de contacter Martin von der Aa, garde forestier au Triage forestier Villeneuve-Veytaux au

079 379 27 56 ou par mail : martin.von-der-aa@vd.ch. Retrouvez également la forêt et ses enjeux en cinq clips animés à l'adresse : [www.vd.ch /environnement/foret/la-foret-vaudoise](http://www.vd.ch/environnement/foret/la-foret-vaudoise).

Des soins adaptés au type de dangers :

Avalanches :

Conserver des résineux pour structurer le manteau neigeux lors de la fonte de la neige.

Chutes de pierres :

Obtenir beaucoup de tiges sur une même surface, d'un diamètre correspondant à la taille des blocs présents.

Laves torrentielles :

Conserver la couverture végétale du sol pour absorber l'eau (effet éponge). Éviter la chute d'arbres dans les couloirs ou les cours d'eau (risque d'amoncellement).

Glissements de terrain :

Conserver la couverture du sol et un réseau de racines maximum pour tenir le terrain et les berges.

Projet sylvicole

Le projet sylvicole 2020-2024 a pour objectif d'assurer l'entretien des forêts protectrices de la Commune de Villeneuve (pour les parcelles privées également) et par là même, garantir leur fonction de protection. Ce projet arrivant à terme en fin d'année, la Municipalité présentera, dans les prochaines semaines, un nouveau programme au Conseil communal, valable pour les quatre années à venir (2025-2028).

TRAVAUX

Une nouvelle halle aux Saviez pour le Service de voirie

DE NOUVEAUX LOCAUX DEVRAIENT VOIR LE JOUR SUR LA PARCELLE DES SAVIEZ. ILS VIENDRONT COMPENSER LA PERTE D'ESPACE DE STOCKAGE, CONSÉCUTIVE À LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE DÉCHETTERIE EN ARVEL ET À LA MODIFICATION D'UTILISATION DE LA HALLE DE LA TRONCHENAZ.



La construction de la nouvelle déchetterie communale en Arvel et la future sortie de terre du Collège intercommunal du Haut-Lac - lequel conduira à une réorganisation de l'utilisation de la Halle de la Tronchenaz - incitent la Municipalité et le Bureau technique à repenser le fonctionnement du Service de voirie. La disparition et la réaffectation de certains dépôts impliquent de disposer de nouveaux espaces pour l'entreposage

de matériel de voirie. La vétusté des locaux dévolus au personnel pousse également à une refonte du site des Saviez où cohabitent actuellement deux entités : le bâtiment de la voirie et la déchetterie communale. Au mois de juin, le Conseil communal a accepté un crédit d'étude de 260'000 francs en ce sens, lequel doit permettre de chiffrer les coûts des futurs aménagements et de préciser le cahier des charges des nouveaux locaux.

Centraliser le matériel pour plus d'efficace

L'objectif est en effet de centraliser le stockage du matériel, jusque-là dispersé sur les sites de La Tronchenaz, d'Arvel et de Jaquetan, et par là même, d'éviter au maximum les déplacements et transports. Cette réorganisation touchera tant le Service de la voirie que celui de la sécurité publique, qui entrepose également de l'équipement aux Saviez. Elle permettra, en sus, d'améliorer le trafic sur le site des Saviez. Le déménagement de la déchetterie libérera aussi l'endroit d'une double activité pas toujours idéale

Locaux du personnel adaptés

Autre constat : les espaces actuellement dévolus au personnel communal sont désuets et ne correspondent plus aux normes d'hygiène et de sécurité. Chauffés par des radiateurs électriques, ils sont très gourmands en

énergie en hiver, tandis qu'en été, ils doivent être climatisés. La nouvelle halle permettra de réunir ces locaux dans un bâtiment moderne qui correspond aux normes environnementales actuelles. La création de bureaux et d'espaces communs dans la nouvelle structure offrira en outre aux collaborateurs des espaces de travail nettement améliorés.

Réaménagement des extérieurs

Côté extérieur, le projet prévoit la création de 10 places de stationnement pour les deux roues, ainsi que l'aménagement de 21 places de parking, dont cinq seront dotées d'une borne de recharge électrique. Relevons encore que le bâtiment de la voirie existant sera assaini et réaffecté en locaux de stockage. Un couvert pour les bennes des déchets de la balayeuse et son stationnement est aussi prévu.

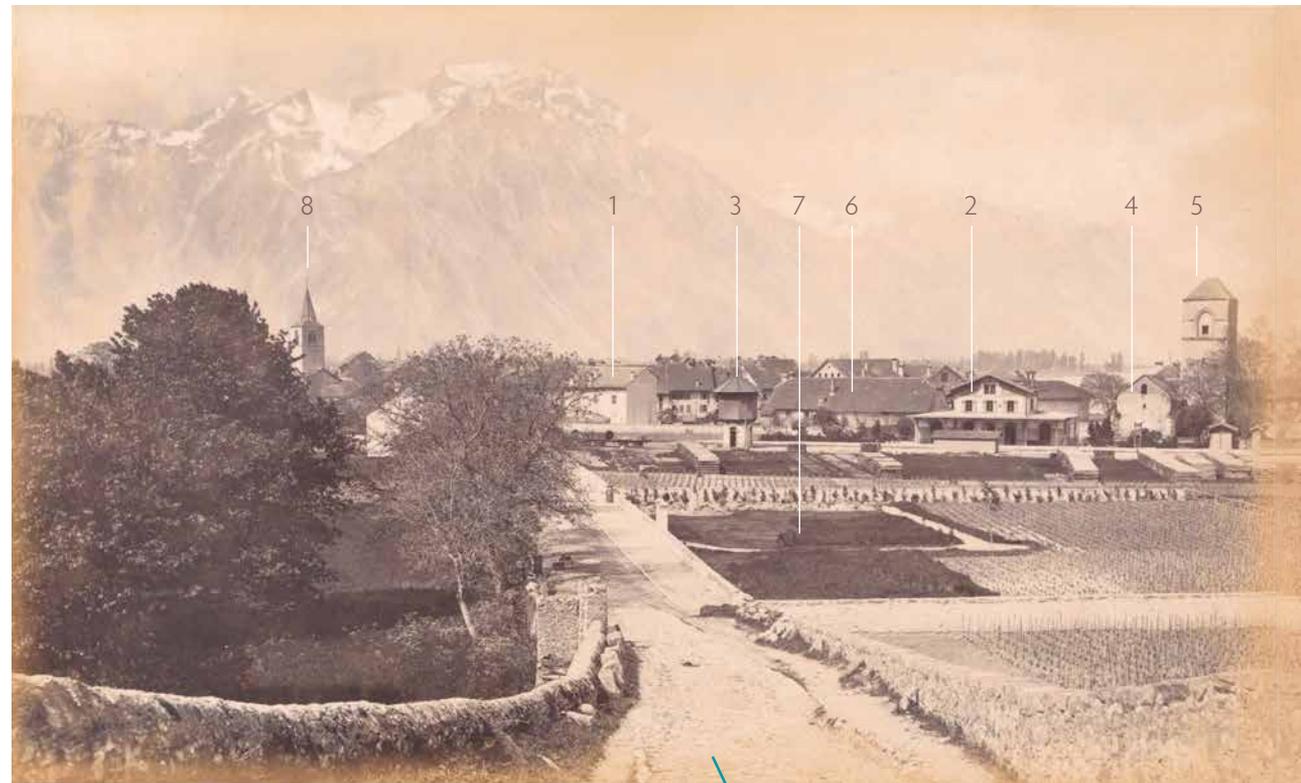
ARCHIVES

Le quartier de la gare peu après l'ouverture de la voie ferrée Villeneuve-Bex

DANS LE CADRE DE NOTRE SÉRIE CONSACRÉE AUX ARCHIVES COMMUNALES, NOUS PARTONS À LA DÉCOUVERTE, EN PHOTOS, DU QUARTIER DE LA GARE DE VILLENEUVE, AU MILIEU DU 19ÈME SIÈCLE. UNE PROPOSITION DE MICHÈLE GROTE, NOTRE ARCHIVISTE COMMUNALE.

L'histoire de quelques édifices visibles sur cette photo anonyme du quartier de la gare permet de la situer entre 1865 et 1873 environ. Il s'agit de l'une des plus anciennes photos de Villeneuve, montrant :

1. La maison Derameru construite en 1865 (Pied de Crêt no 1).
2. La gare édifée vers 1859, encore dans son état d'origine.
3. Le premier château d'eau nécessaire à l'alimentation des locomotives à vapeur.
4. L'ancienne chapelle de l'hôpital avant sa transformation en Hôtel de Ville en 1876. C'est là le seul édifice qui ait subsisté de l'Hôpital Notre-Dame, fondé vers 1236 par Aymon, fils du comte Thomas de Savoie et seigneur du Chablais. Celui-ci avait pour vocation d'accueillir les pauvres, les pèlerins et les



malades. Le logis a fait place au Collège Lac en 1919.

5. La tour du clocher de la fin du 15e siècle ou du début du 16e, aménagée en prisons en 1877.

6. L'ancienne grange-écurie de l'hôpital, démolie progressivement entre 1956 et 1984 lors de la

construction des bâtiments actuels (place de la Gare no 1 et rue des Remparts nos 2-6).

7. Le nouveau cimetière installé en 1874 au Pré de la Cave. Pour des raisons de santé publique, il a remplacé celui qui se trouvait près de l'église Saint-Paul (8), jugé trop proche des habitations.

Vue du quartier de la gare depuis le bas de la route de la Tour Rouge (Collection République de la Calabre, Villeneuve)

RETOUR EN IMAGES

Une marée colorée pour fêter la fin de l'année scolaire

LE MERCREDI 26 JUIN DERNIER, LES ÉLÈVES DE 1P À 8P DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU HAUT-LAC ONT INVESTI LES RUES VILLENEUVOISES, RENOUANT AVEC LA TRADITION. DE LA TRONCHENAZ AU COLLÈGE LAC, ILS ONT DÉFILÉ EN ARBORANT FIÈREMENT DES COSTUMES CONFECTIONNÉS EN CLASSE SOUS LE THÈME DES « MILLE LIEUX ».



LITTÉRATURE

Une première édition réussie

DÉBUT JUIN, L'ASSOCIATION LE SCRIBE A LANCÉ UN CONCOURS LITTÉRAIRE OUVERT AUX ADULTES COMME AUX ENFANTS, À L'OCCASION DE L'EXPOSITION « NEZ EN L'AIR ».

La consigne était la suivante : s'inspirer de l'un des 27 drapeaux suspendus dans la Grand'Rue et créés par des artistes de la région sur le thème « Le voyage à l'époque de Lord Byron jusqu'à la fin du 19ème siècle, de Clarens à Villeneuve ». Les participants avaient jusqu'au 8 août dernier pour envoyer leur composition : poème, texte en prose, slam ou autre.

Succès au rendez-vous

Le succès a été au rendez-vous pour le comité d'organisation puisqu'une vingtaine de personnes toutes catégories confondues ont pris part à cette première édition, pour un total de 28 textes au genre et au style très variés. Belle surprise également au niveau des auteurs, qui provenaient de Villeneuve et région principalement, mais aussi de la Côte et du Nord Vaudois. Le seul bémol a trait à la fréquentation des enfants qui ne sont que trois à avoir pris part au concours. « Mais il s'agit là d'une première mouture », relativise Stéphanie Strapazon, membre de l'asso-

ciation Le Scribe et l'une des organisatrices de l'exposition « Nez en l'air ».

Remise des prix le 8 septembre

La remise officielle des prix a eu lieu le dimanche 8 septembre à 17h30 en présence des organisateurs, des lauréats et de représentants de la Municipalité, la commune ayant soutenu le projet dès ses débuts. Un jury a sélectionné trois textes gagnants pour chaque catégorie. Leurs auteurs se sont vus remettre un bon d'achat à faire valoir auprès de commerçants de Villeneuve offerts par Économie Région Haut-Lac et la commune. Le public a pu découvrir l'intégralité des textes participants dans le cadre d'un feuillet distribué pour l'occasion. Côté animation, une quinzaine de peintres ont été invités à s'installer dans la Grand'Rue toute la journée avec leur matériel pour présenter leur travail, tandis que dès 14h, tout un chacun pouvait venir lire son texte, qu'il ait pris part au concours ou non.



Le sourire des lauréats : Véronique Genoud et Orphée Rullier.

Les gagnants du concours littéraire :

Catégorie adulte :

1. Véronique Genoud, Territet
2. Nicole Losey, Villeneuve
3. Bruno Mercier, Lausanne

Catégorie enfant :

1. Orphée Rullier, Rennaz
2. Salomé Gaumann, Gingins
3. Orphée Rullier, Rennaz

Plus d'infos sur : www.lescribeassociation.net.

*Quand mon papa
travaille au
Château
(texte d'Orphée Rullier
d'après l'oeuvre « Château
de Chillon » de Courbet.)*

*Chillon
L'oisillon
Tout mignon
S'envole
Et se caracole
Au-dessus
Du lac Rose*

ASSOCIATION

Le stand up paddle, un air d'Hawaï...

FONDÉ IL Y A 6 ANS PAR UNE ÉQUIPE DE PASSIONNÉS, « THE PADDLE CLUB » À VILLENEUVE OFFRE BON NOMBRE D'ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE MONDE DE LA RAME. RENCONTRE.



L'équipe de The Paddle Club : Jocelyne Dinten - Vincent Marti - Nadia Sumadi - Smail El Boukili.

Cela fait une dizaine d'années que Vincent Marti, Jocelyne Dinten et Catherine Dafflon, membres fondateurs de l'association sportive, pratiquent le stand up paddle (le fait de ramer debout sur une planche). Cette discipline, Vincent Marti l'a découverte grâce à son amie Jocelyne, « J'ai tout de suite adoré, nous décrit le sympathique quinquagénaire. Pourtant, je n'avais jamais pratiqué de

sport nautique et je ne suis pas particulièrement attiré par l'eau... » Depuis, le responsable a passé avec succès plusieurs formations. Il est désormais titulaire d'un Brevet d'Instructeur de Paddle Suisse ainsi que d'un Brevet ISA (International Surfing Association) lui permettant d'accompagner les apprenants. Et c'est bien là l'un des buts de THE paddle club : démocratiser

les sports de rame en proposant différentes sorties, cours et autres initiations à ses membres.

Ramer toute l'année

Le stand up paddle est la discipline qui rencontre le plus grand nombre d'adhérents au sein de la cinquantaine de membres constituant l'effectif du club. Mais l'équipe propose aussi d'autres activités du lundi au jeudi, par tous les temps et en toute saison. « En plus des stand up paddles, nous disposons de pirogues et depuis peu, d'un V6, une pirogue en ligne pour 6 personnes, aussi appelée, en langue polynésienne, le va'a ono », commente Vincent Marti. Les peuples du Pacifique ne sont jamais très loin dans les propos de l'instructeur, car ce sont bien des îles de cet océan que provient la culture des disciplines à rame. « Les gens se rendaient d'une île à une autre en pirogue. Pour eux, les barques étaient un peu l'équivalent de nos vélos. Le stand up paddle vient quant à lui des surfeurs hawaïens qui ont

commencé à se mettre debout sur leur planche pour se rendre sur les zones où les vagues déferlent. »

La Molokai sur Léman

En juillet dernier, le club a organisé la 5ème édition de sa course « La Molokai sur Léman ». Lancée en 2020 durant la période de Covid-19, la manifestation connaît un succès croissant. Alors qu'ils n'étaient que trente lors de la première mouture, une centaine de concurrents se sont affrontés le 20 juillet dernier sur différents parcours et avec différentes embarcations. « Le grand parcours est une boucle qui part et arrive au Port de Villeneuve en passant par le Château de Chillon, Montreux, Vevey et St-Gingolph. Elle mesure 27 kilomètres ou 12 km, c'est sportif ! Mais cette année, nous avons également proposé une course de 4,5 km pour la catégorie populaire et un tracé d'un kilomètre pour les enfants », nous explique Vincent Marti, soucieux de rendre cette compétition accessible à toutes et à tous.



© G. Bolle



© J. Crespo

Devenir membre ou louer une planche

Pour bénéficier des infrastructures et du matériel dont le club dispose, il vous suffit de devenir membre de l'association. La cotisation est valable pour toute l'année et comprend l'ensemble des sorties organisées par la société. Pour celles et ceux qui souhaiteraient simplement disposer d'une planche de « stand up paddle » pour

une sortie, le club s'est récemment doté de casiers automatisés fonctionnant avec l'application « Equip », laquelle permet de réserver une planche d'un simple clic.



Plus de renseignements sur : <https://thepaddleclub.ch>.

Deux pièces de théâtre à découvrir dans le cadre du jumelage

Dans le cadre des activités en lien avec le jumelage Villeneuve-La Crau, deux pièces de théâtre, montées par la compagnie crauroise « La Crau'k en scène », seront mises sur pied le 23 novembre prochain à la Fondation Waddilove à Villeneuve. Ces comédies, politiquement incorrectes, auront lieu, pour le premier spectacle intitulé « Panique au ministère », à 15h, et pour le second, « La candidate », à 19h. La Commission du jumelage invite les habitants de Villeneuve et environs à assister aux représentations lesquelles seront, pour l'occasion, fixées au prix préférentiel de 15 francs chacune ou de 25 francs les deux. Réservations sur le site www.villeneuve.ch ou par WhatsApp au 079 676 18 48 (avec indication de votre nom, adresse et du choix de la pièce). Un bulletin de versement vous sera envoyé et le paiement validera la

réservation. Les places étant limitées, n'hésitez pas à vous inscrire rapidement. Pour les personnes n'ayant pas internet, le point i de Villeneuve se chargera de prendre vos coordonnées.

AGENDA

De septembre à décembre 2024

Jusqu'au 8 novembre, Exposition Nez en l'Air, Grand'Rue

Tous les samedis jusqu'à fin novembre, vide-dressing, boutique et marché à coffre-ouvert, place du Marché, dès 8h00

Tous les premiers jeudis du mois d'avril à novembre, apéro à La Terrasse du Domaine Bertholet, dès 17h00

Septembre

Vendredi 13 au dimanche 15

Maupassant Contes et Nouvelles
Lecture par Michel Voita
Ve 20h, sa 19h, di 17h
Café-Théâtre de l'Odéon

Samedi 14

Clean Up Day / 9h
Parking de la Tronchenaz
Inscription par mail commune@villeneuve.ch
ou au 021 967 07 07

Samedi 14

Visite guidée de Villeneuve / 10h
Départ du Point i / Place de la Gare 5

Dimanche 15

10 km de la Riviera, course pédestre
Place de l'Ouchettaz
www.les10kmdelariviera.com

Vendredi 20 et samedi 21

Cercle de la Voile
Ve dès 18h, sa dès 10h
Route des Îles / Port de Villeneuve et Club-House

Vendredi 20 au dimanche 22

Paradiso de Luca Leone
Ve 20h, sa 19h, di 17h
Café-Théâtre de l'Odéon

Dimanche 22

6ème édition Run Mate
Lac Léman Ouchettaz / Point relais

Octobre

Jeudi 3 et vendredi 4

Nos Inconséquences Esther Rothenberg
Je 20h, ve 20h / Café-Théâtre de l'Odéon

Vendredi 4

Viva Cité, fête de la Châtaigne
First Friday, animations dans le bourg historique de Villeneuve / 17h - 22h / Grand'Rue

Samedi 5

Café-réparation / 9h-14h / Grand'Rue 71

Samedi 5 et dimanche 6

Bourse aux disques / Grande salle Collège Lac

Vendredi 11

Antoine Quinet – ExO2
Chansons écrites et composées par Antoine Quinet / 20h / Café-Théâtre de l'Odéon

Samedi 12

Visite guidée de Villeneuve
Une excursion de 2h sur les traces de la cité fondée il y a plus de 800 ans
10h / Point i de Villeneuve

Dimanche 20

Brisolée Les Aînés de Villeneuve
12h / Grande salle Collège Lac
(informations et inscription au Point i)

Samedi 26

Fête de la Courge
Jardin médiéval

Dimanche 27

Le Cosa Nostra Jazz Band
Les Concerts de Villeneuve
17h / Temple St-Paul

Jeudi 31

Halloween au mini-golf / De 16h à 21h

Novembre

Vendredi 1er

Viva-Cité / First Friday, médiéval
17h – 22h / Grand'Rue

Samedi 2

Meurtre et panique au refuge, repas-spectacle
19h / Café-Théâtre de l'Odéon

Samedi 2 & dimanche 3

Brisolée à la Terrasse
Sa soir, di midi
Vignes Domaine Bertholet / Sur réservation

Dimanche 3

Retro Day
Bourse aux objets concernant l'univers de la pop culture
Salle de la Tronchenaz

Mardi 4

Initiation à la percussion, soirées partage
19h45 / Sur inscription
Openespace / Grand'Rue 90

Vendredi 8

Francis Lalanne – L'Essentiel Tour
20h / Café-Théâtre de l'Odéon

Dimanche 10

Multivers Pokemon event
9h-17h30 / Salle de la Tronchenaz

Samedi 16

Éric Constantin – Voltaire, Rimbaud, Internet et moi /
19h / Café-Théâtre de l'Odéon

Dimanche 17

Ensemble vocal Gioia Cantar
17h / Temple St-Paul

Mercredi 20

Loto Les Aînés de Villeneuve
Grande salle du Collège Lac

Vendredi 22 et samedi 23

Lettres à Brassens
Ve 20h, sa 19h / Café-Théâtre de l'Odéon

Samedi 23

Comédie « Panique au Ministère »,
par La Crau'k en scène de La Crau (F)
15h / Centre d'activités Fondation Waddilove

Samedi 23

Comédie « La Candidate »,
par La Crau'k en scène de La Crau (F)
19h / Centre d'activités Fondation Waddilove

Dimanche 24

Orchestre Da Chiesa
17h / Temple St-Paul

Décembre

Fêtes de fin d'année,
Chalets des Grenouilles,
Camping des Horizons Bleus

Dimanche 1er

Marche pour la paix, de Territet au Memorial Gandhi / 12h
Organisation : Indianparadise Villeneuve

Vendredi 6

Viva-Cité / First Friday, St-Nicolas
17h – 22h / Grand'Rue

Vendredi 6 et samedi 7

Soirée Gym Villeneuve, Tronchenaz

Vendredi 6

Noël des Aînés de Villeneuve
11h30 / Lieu à définir

Vendredi 6

First Friday, animations dans le bourg historique de Villeneuve
17h – 22h / Grand'Rue

Samedi 7 et dimanche 8

Merci Monsieur Prévert,
mise en scène Florine Oury
Sa 15h & 17h, di 14h & 16h
École de Théâtre Olivier Duperrex

Du jeudi 12 au dimanche 15

Le Père Noël est une ordure, de Jean-Marie Poiré,
Je 20h, ve 20h, sa 19h, di 17h
Café-Théâtre de l'Odéon

Dimanche 15

Concert ensemble vocal Novantiqua de Sion,
Les Concerts de Villeneuve
17h / Temple St-Paul

Permanence : rappel

La Municipalité tient une permanence ouverte à toutes et tous chaque premier lundi du mois de 18h à 19h. Pendant la belle saison, elle accueille les habitants au Jardin médiéval, rue des Pressoirs.

Pour l'agenda complet des manifestations, nous vous remercions de vous référer au site de notre commune : villeneuve.ch.

Séances du Conseil communal :

Jeudi 12 septembre, 20h
Jeudi 7 novembre, 20h
Jeudi 12 décembre, 18h

■ **Ouvertes au public, les séances ont lieu à la Maison de Ville.**

Prochaine parution du Villeneuve Info : décembre 2024